Résolution adoptée
Séance plénière du 28 octobre 2026

XXe Sommet de la Francophonie : le CESE soutient le rôle des Outre-mer dans leurs bassins régionaux et l'implication de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone

Déclaration du groupe des Entreprises

Les sommets de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) offrent des opportunités de renforcer les coopérations francophones en faveur d'un cadre plus stable et plus prospère. Le prochain sommet de novembre 2026 sera donc l'occasion de prioriser certaines actions. Dans ce cadre, le groupe Entreprises souligne la nécessité absolue de renforcer les coopérations économiques pour favoriser le développement de ces territoires.

La France a la chance d'être présente sur les océans grâce à ses départements, ses régions et ses collectivités d'Outre-Mer. S'appuyer sur ces territoires est donc fondamental pour répondre aux objectifs et aux valeurs portés par l'OIF ; il convient donc de développer un meilleur ancrage de ces territoires pour prendre en compte leurs spécificités et leurs atouts. Deux axes en ce sens avaient d'ailleurs été retenus dans un précèdent avis du CESE (« Mieux connecter les Outre-Mer », avis du CESE, octobre 2024) : la nécessaire prise en compte des Outre-Mer dans l'établissement de la stratégie nationale portuaire et le développement du numérique qui sont indispensables pour renforcer l'économie des territoires ultra marins. Sur la stratégie nationale portuaire, rappelons que les ports sont des poumons économiques de ces territoires et des éléments incontournables stratégiques. Enfin, les potentialités numériques doivent être mieux exploitées avec le développement de Hubs qui doit devenir une réelle priorité d'autant que les autres Hubs mondiaux sont en Asie.

La résolution présentée ici recommande le renforcement des échanges commerciaux, des partenariats entre entreprises et pointe la nécessité d'associer les réseaux d'entreprises ; C'est d'autant plus indispensable que les territoires ultra marins ont une capacité « naturelle » de mise en relation avec les acteurs du pacifique. Valoriser collectivement les réussites d'acteurs francophones, soutenir les développements des réseaux et des acteurs sur tous les territoires sont nécessaires.

Rappelons que la force de la Francophonie réside dans le développement économique, l'entrepreneuriat, l'innovation, les investissements, la jeunesse et la solidarité. Cette force, c'est une langue, le Français, partagée avec 321 millions de locuteurs, répartis sur cinq continents et 88 États et gouvernements. Cela représente 17,5 % de la population mondiale et 20 % du commerce mondial, de marchandises. Le Groupe Entreprises est favorable à la recommandation du CESE visant à élaborer des programmes territorialisés de coopération

francophone lors de projets notamment dans les domaines de formation professionnelle. Il rappelle aussi une précédente préconisation ' L'espace francophone : relever des défis économiques et numériques pour assurer son dynamisme. Avis du CESE. Juin 2024) du CESE pour développer l'enseignement professionnel en liant apprentissage de la langue et mises en situation professionnelles, qui lui apparait particulièrement important pour défendre l'attractivité du français vis-à-vis de la jeunesse.

En remerciant les rapporteures pour cette résolution, le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.

9, place d'Iéna – 75775 PARIS CEDEX 16 · 01 44 43 60 00 · communication@lecese.fr